

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N°015

OBJET : ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR LE RESPECT DES DROITS DES ANIMAUX			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. ARIAS donne pouvoir à Mme CHESA, Mme BERNARD donne pouvoir à Mme DOUTRES, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, M. ICHE donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. CHAMLAJ.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

L'association ARDA (Association pour le Respect des Droits des Animaux) a pour objet :

- l'assistance et l'appui technique vis-à-vis des animaux dangereux et de leur gestion
- le soutien technique sur les questions relatives aux animaux, à leur gestion
- les conseils et accompagnement pour les chiens catégorisés et/ou dangereux
- les interventions en milieu scolaire pour la prévention des morsures et le bien-être animal
- les formations au profit des fonctionnaires territoriaux (policiers municipaux, agents administratifs ou techniques...).

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle.

Pour l'année 2025, la cotisation est de 150 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au chapitre 011 article 6281.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner son accord pour adhérer et régler la cotisation
- d'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter les documents afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250925-26738-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

Publication : 02/10/2025